

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Jean-Pierre DENIS, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITE SYNDICAL

5.1. Élection de l'Exécutif

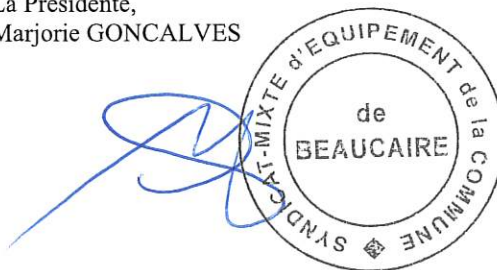
Suite au bureau de la CCI du Gard du 5 février 2024, M. Jean-Pierre DENIS a été nommé pour remplacer M. Anthony PAGES au comité syndical du SMECB.

En conséquence, le Comité Syndical est constitué comme suit :

Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence	Chambre de Commerce et d'Industrie Gard
M. Alberto CAMAIONE	Mme Lara BOISDET-MAUGER
M. Julien SANCHEZ	Mme Amandine BOULET
M. Juan MARTINEZ	M. Jean-Pierre DENIS
M. Dominique PIERRE	M. François GAUTHEREAU
M. Jean-Michel AZEMA	M. Alain GERARD
M. Jean-Marie FOURNIER	Mme Marjorie GONCALVES
M. Jean-Marie GILLES	M. Evrard ZAUCHE

Les membres des deux collectivités prennent acte de ce remplacement et de la nouvelle constitution du comité syndical.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Jean-Pierre DENIS, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

5.2 Fonctionnement des assemblées

Les comptes-rendus de la réunion du 17 janvier 2024 a été transmis par courriel le 05/02/2024.
Un exemplaire de ce compte-rendu est annexé au dossier de la réunion.

Les membres du comité sont invités à se positionner sur le projet de compte-rendu.

Les comptes-rendus sont mis au vote :

Votants : 9

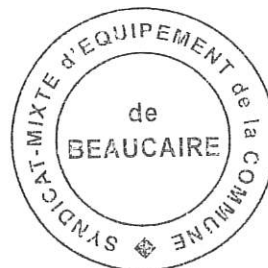
Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Suite au vote, les comptes-rendus des comités syndicaux des 17 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Jean-Pierre DENIS, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMECB

5.2 Fonctionnement des assemblées

Afin de faciliter le fonctionnement du SMECB, il est proposé de modifier certains articles des statuts.

Cette modification fait suite à l'annulation partielle des élections à la CCI Gard et des conséquences en terme de gestion du SMECB.

Cette nouvelle rédaction de certains articles permettra d'assouplir le fonctionnement du SMECB, et de préciser le fonctionnement et les missions de son comité syndical et du /de la Président.e et du / de la Vice-Présidente.

«

Article 7 : Elections du / de la Président.e et du / de la Vice-Président.e

Lors de la réunion d'installation présidée par le délégué le plus âgé syndical élit parmi ses membres, ~~pour une durée de 3 ans~~, un / une Président.e et un / une Vice-Président.e ainsi que tous les autres responsables, s'ils le jugent utile. ~~Ils sont renouvelés lors du renouvellement des responsables de la CCI Gard et/ou de la CCBTA.~~

Le comité syndical élit au scrutin secret et à la majorité absolue parmi ses membres le / la Président.e et le / la Vice-Président.e.

Article 9 : Fonctionnement du comité syndical

Le comité syndical vote le budget, discute, approuve et redresse les comptes.

Il donne tout quitus, rectification et décharge.

Il décide de l'admission de nouveaux membres au syndicat et ~~proposent~~ vote les éventuelles modifications ~~aux~~ des statuts.

Le syndicat est représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile, sous réserve des attributions propres aux receveurs du syndicat, par son / sa Président.e après autorisation du comité syndical.

Le comité syndical délibère sur toutes les questions touchant aux affaires du syndicat et a compétence exclusive pour :

- Élire le / la Président.e et le / la Vice-Président.e,
- Voter le budget, ~~les décisions budgétaires modificatives~~, et le compte administratif présenté par le / la Président.e ~~et le compte de gestion du Comptable Public~~,
- Appeler les contributions financières des membres du syndicat,
- Décider de la souscription des emprunts,
- Modifier les statuts du syndicat.

Le comité syndical peut déléguer une partie de ses compétences non exclusives au / à la Président.e.

Le / la Président.e est l'exécutif du syndicat mixte pour toutes les compétences du syndicat.

A ce titre, le / la Président.e :

- Prépare et exécute les délibérations du comité syndical, convoque et préside les réunions du comité syndical,
- Est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes en conformité avec le budget voté par le comité syndical,

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

- Est chargé.e de l'administration du syndicat mixte, prépare le projet de budget, passe tout contrat nécessaire au fonctionnement des activités du syndicat.

Le / la Président.e est le seul.e chargé.e de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions en cas d'empêchement à son / sa Vice-Président.e.

Le / la Vice-Président.e exerce la plénitude des fonctions de Président en cas de non-disponibilité de celui-ci quelle qu'en soit la cause (décès, maladie, empêchement, invalidation, etc.).

Article 10 : Réunion du comité syndical

Les séances du comité syndical ne sont pas publiques.

Le comité syndical se réunit chaque fois que le / la Président.e le juge utile et au moins 4 fois par an sur convocation du Président qui fixe l'ordre du jour.

Le délai de convocation du comité syndical est de **10 8** jours francs.

Les membres du comité syndical peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre membre.

Chaque membre ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Le / la Président.e ou le / la Vice-Président.e peuvent convoquer toute personne dont ils estiment la présence utile au débat du comité syndical.

Le quorum est de huit (8) membres présents ou représentés du comité syndical. Si le quorum n'est pas atteint le comité syndical est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai maximum de 15 jours il délibère alors sans conditions de quorum à la majorité simple.

Les délibérations font l'objet de procès-verbaux signés par le /la Président.e. Elles sont déposées en Préfecture, notifiées aux intéressés et communiqués aux membres du comité syndical dans les deux mois qui suivent la séance.

Article 14 : Financement des opérations

Le syndicat mixte est habilité à **contracté** ~~contracter~~ des emprunts auprès de tous les organismes publics ou privés ~~ces emprunts seront obligatoirement garantis par les membres composant le syndicat mixte ou faire appel à des dotations auprès des membres à hauteur de 50/50.~~

~~Les conditions respectives de chacun des membres au financement des opérations d'aménagement entreprises ou concédées seront fixées dans chaque cas particulier par délibération concordante des assemblées représentatives de ces collectivités, ou établissements publics.~~

»

Les membres échangent sur le projet.

A l'article 7, il est indiqué que les membres seront « renouvelés lors du renouvellement des responsables de la CCI et de la CCBTA. » Les membres souhaitent modifier la phrase en inscrivant « de la CCI du Gard et / ou de la CCBTA », les élections de ces structures n'étant pas forcément concomitantes.

Ainsi la formulation finale de la phrase dans l'article sera :

« [...] **Ils sont renouvelés lors du renouvellement des responsables de la CCI Gard et/ou de la CCBTA.** [...] »

A l'article 14, les membres du comité souhaitent que la notion de « membres » soit remplacée par la CCI du Gard et la CCBTA car la notion de membre implique à titre personnel.

Ainsi la formulation finale de l'article sera :

« Le syndicat mixte est habilité à **contracté** ~~contracter~~ des emprunts auprès de tous les organismes publics ou privés ~~ces emprunts seront obligatoirement garantis par les membres composant le syndicat mixte ou faire appel à des dotations auprès des membres~~ de la CCI du Gard et de la CCBTA à hauteur de 50/50. »

Suite à ces échanges, le projet de statuts modifié est soumis au vote du comité :

Votants : 9

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

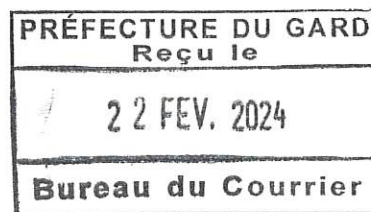
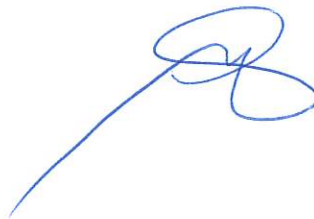
Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

Le projet de modification des statuts du SMECB est approuvé à l'unanimité en prenant compte des modifications du projet en séance.

Le comité autorise Mme la Présidente ou M. le Vice-Président à engager toutes les démarches nécessaires à la modification des statuts et à signer l'ensemble des documents, pièces et actes relatifs à ce dossier.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Jean-Pierre DENIS, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

7.1 Décisions budgétaires

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le compte de gestion 2023 dressé par M. le Comptable Public est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Il est proposé au comité syndical d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2023 du SMECB dressé par M. le Comptable Public, et donne quitus à M. le Comptable Public.

La présente résolution est soumise au vote :

Votants : 9

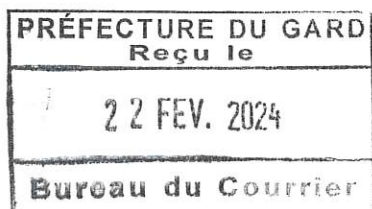
Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le compte de gestion de l'exercice 2023 du SMECB est approuvé à l'unanimité.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Jean-Pierre DENIS, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

ADOPTION DU BUDGET 2024

7.1 Décisions budgétaires

Il est rappelé qu'au cours de la réunion du 17 janvier 2024, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a permis de définir les grands principes du budget primitif 2024, à savoir :

I- Fonctionnement

Dépenses

- **Electricité :** 2500 € seront prévus au BP 2024.
- **Convention de prestation de service** pour la gestion du poste de refoulement de la ZI Domitia avec **Véolia**. Un montant global de 4 000 € HT sera prévue afin de rémunérer la convention (2550€HT) et de prévoir une intervention qui pourrait s'avérer nécessaire en cours d'année.
La convention arrivant à échéance fin mai 2024 et l'ouvrage n'ayant pas été intégré dans le domaine public d'assainissement collectif de la commune de Beaucaire, celle-ci devra être renouvelée en 2024.
- **Entretien végétation** des terrains à commercialiser au sud de la zone et les abords de voirie (avenue Pierre et Marie Curie et voie ferrée Henry) : 10 000 € HT.
- **Frais de gestions du SMECB à la CCBTA**, à hauteur de 3% des dépenses engagées, seront également à prévoir en 2024. Compte tenu du montant des travaux prévus de dévoiement de réseaux du SMECB qui seront réalisés eu 1^{er} semestre. 14 000 € HT doivent être inscrits au budget 2024.
- **Frais d'actes notariés :** 4 000 € en prévision des cessions à réaliser (CCBTA, CNR, etc.).
- **Frais de géomètre :** 3 000 € HT.
- **Frais d'huissier :** 1 000 €.
- **Impôts fonciers :** 1 500 €.
- **Redevance ASA des Roubines :** 100 €.

Recettes

- **Redevance du bail emphytéotique de la centrale solaire URBA124 :** 9 600 €.

II- Investissement

Dépenses

- **Travaux de dévoiement nécessaires des réseaux pluviaux et eaux usées du SMECB :** 400 000 € HT (terrassements, etc.)
- **Travaux d'aménagement des terrains :** 50 000 € HT (raccordement du poste de relevage).

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

Recettes

- **Cessions de terrain** : montant global estimatif de 239 000 € HT (terrain de la garde animalière, terrain à bâtir pour la société Transports Polysud, cessions d'emprises techniques à la CCBTA et à la CNR, régularisation foncière M. Rizzo).
- **Résultat reporté** étant excédentaire chaque année, celui-ci sera constaté en recette sur le budget 2024.

Suite à l'intégration du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement, **le budget 2024 est proposé comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	80 242,10 €	80 242,10 €
Section d'investissement	500 415,23 €	500 415,23 €

Soit un budget à l'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement.

Le budget 2024 est soumis au vote :

Votants : 9

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Jean-Pierre DENIS, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA GESTION DU POSTE DE REFOULEMENT « ZI DOMITIA »

8.4 Aménagement du territoire

La Zone Industrielle Domitia est dotée d'un poste de refoulement avenue Pierre et Marie Curie qui appartient au SMECB. La gestion de ce poste est assurée par Véolia qui en assure la gestion et la maintenance.

La convention en cours arrive à échéance le 31 mai 2024. Aussi il convient de renouveler cette convention de gestion afin de poursuivre l'entretien de ce poste.

Le projet de convention, annexé à la présente, est soumis aux membres du comité.

Votants : 9

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

La convention d'entretien du poste de refoulement entre le SMECB et Véolia est approuvée à l'unanimité.

Le comité autorise Mme la Présidente ou M. le Vice-Président à signer l'ensemble des documents, pièces ou actes relatifs à ce dossier.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "MG".



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Jean-Pierre DENIS, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

REGULARISATION FONCIERE DE PARCELLE PRIVEE BC142 AVEC LA SCI EJB

8.4 Aménagement du territoire

Depuis plusieurs années, le SMECB a engagé un travail de rationalisation de ses propriétés foncières. Le 6 février 2020, le comité syndical a validé plusieurs cessions de terrains, notamment dans le cadre de régularisations foncières avec certains propriétaires privés. Le SMECB avait en particulier cédé à titre gracieux la parcelle BC97 située sur l'emprise foncière de la SCI EJB. Les frais d'acte avaient été pris en charge par le SMECB.

Un relevé récent des propriétés du SMECB a révélé une anomalie foncière. La parcelle BC142 située au nord de la zone industrielle Domitia est propriété du SMECB alors que celle-ci se situe également au milieu des emprises foncières de la SCI EJB. La parcelle BC142 n'avait pas été identifiée au moment de la 1^{ère} régularisation foncière.

Ces deux parcelles BC97 et BC142 devaient relever d'un ancien chemin qui a dû être déclassé du domaine public et n'avaient pas dû être cédées au moment de la création du site par la SCI EJB.

Afin de poursuivre le projet de rationalisation des propriétés du SMECB et comme cela avait été fait pour la 1^{ère} parcelle, il est proposé de céder à titre gracieux la parcelle BC142, d'une contenance de 47m², à la SCI EJB et de prendre en charge les frais d'acte.

Les membres du comité prennent connaissance de la situation de cette parcelle et échangent sur le projet de cession.

Le projet est soumis au vote du comité :

Votants : 9

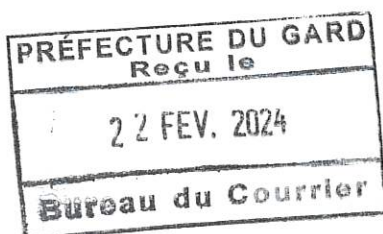
Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le projet de cession de la parcelle BC142 à titre gracieux à la SCI EJB et la prise en charge des frais d'acte par le SMECB est approuvé à l'unanimité.

Le comité autorise Mme la Présidente ou M. le Vice-Président à signer l'ensemble des documents, pièces ou actes relatifs à ce dossier.



Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MG' or similar, written over a horizontal line.

